

Direction Opérationnelle de Sidi Bel Abbes
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT22/SDT/DRA/...62.../2025

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETS BENNACER GHAOUTI
N°23 Rue KIBOU MOHAMED REMCHI



Objet : MISE EN DEMEURE N°1.

Projet : Travaux Pose Câble FO ODN MSAN VAAN Lot_2: Site 248 Logts DGSN + 80
Villas Village Américain.

Lieux : Village Américain.

- Vu le contrat d'adhésion N°17/2024 ayant l'objet « TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE (ODN) ET MODERNISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION CUIVRE (CDN) EN ODN , Y COMPRIS LE RACCORDEMENT DES CLIENTS A MODERNISER ».
- Vu le bon de commande N°2500080 du 10/03/2025.
- Vu l'ordre de service N°48/25 du 19/02/2025 de démarrage des travaux notifié le 27/02/2025 par le partenaire cocontractant.
- Vu le PV d'ouverture de 27/02/2025.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°86/25 du 20/03/2025.
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°97/25 du 06/04/2025.
- Considérant que le délai d'exécution est consommé à 100%.
- Vu la signalisation du DCMP et du surveillant concernant vos absences répétitives.
- Vu le retard considérable dans l'exécution des travaux.
- Vu les anomalies constatées sur le terrain et non-respect des normes d'ingénieries en vigueur.

De ce qui précède

L'entreprise ETS BENNACER GHAOUTI représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) jours à compter de la date de la publication de ladite mise en demeure sur le site WEB d'algérie télécom.

A l'effet de :

De respecter les normes d'ingénieries, d'accélérer la cadence, et de finaliser les travaux ODN dans le plus bref délai.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de votre entreprise.

Sidi Bel Abbes Le 22/04/2025

ALGERIE TELECOM S.E.A
DOT SIDI BEL ABES
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
Signé : BENZATTER Ghalem